



Beauregard 35630 Saint-Symphorien - Tél 02.99.45.50.20 - Fax : 02.99.45.54.26 – Email : fdc35@fdc35.com - Site : www.fdc35.com

FIN DES DECLARATIONS DE BALL-TRAP

(NB : La loi du 20/12/2014 a supprimé l'obligation de déclaration des ball-traps temporaires !!)

REGLES A OBSERVER LORS DE L'INSTALLATION D'UN BALL-TRAP

PROPRIETAIRES – EXPLOITANTS AGRICOLES :

Recueillir les autorisations écrites des propriétaires et exploitants agricoles des parcelles situées dans le rayon de 250m face au pas de tir.

Exemple d'autorisation : Je soussigné (nom, prénom du propriétaire et exploitant), autorise (nom organisateur du ball-trap) à organiser un BALL-TRAP les (dates ball-trap) sur les parcelles (enherbée, en blé etc) dont je suis (propriétaire, exploitant) cadastrées (section, n°), concernées par l'emprise des tirs.

Attention : aucune culture et particulièrement de maïs ne doit exister face au pas de tir.

MAIRIE :

Recueillir l'autorisation du Maire.

ASSURANCE :

Contacter son assureur pour assurer l'ORGANISATEUR DU BALL TRAP et les PARTICIPANTS OCCASIONNELS au ball-trap (PS : l'assurance chasse individuelle ne prévoit pas systématiquement les activités de ball-trap).

ZONES HUMIDES :

Attention au risque de saturnisme (utilisation de billes d'acier).

Eviter ces zones car source de contentieux importants.

MESURES DE SECURITE :

ETABLIR UN PLAN

Si aucun obstacle ne fait office d'écran protecteur, une distance minimale de 250 mètres dans la direction normale du tir doit séparer le pas de tir des routes et habitations riveraines,

Prévoir la situation des appareils de lancement,

Prévoir l'orientation des tirs,

Prévoir les voies d'accès,

Prévoir les protections (barrières sécurité etc),

Prévoir l'emplacement réservé au public,

Prévoir l'emplacement réservé aux tireurs,

Afficher les règles de sécurité en un lieu visible et accessible à tous lors de la manifestation (à télécharger sur notre site)

Prendre connaissance des règlements techniques et règles de sécurité de la FFBT (à télécharger sur notre site).

CONSEILS :

Prendre contact avec les habitants des maisons riveraines de la manifestation pour éviter toutes formes de polémiques (nuisances sonores, sécurité, etc).

Si incident ou en cas de contrôle, tous ces éléments seront vérifiés.